

Catalogue de formations et de sensibilisations 2024

**Centre d'information sur les Droits des
femmes et des familles de l'Ain**



CIDFF01

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS?

Une association départementale

Un organisme de formation

Notre approche et nos modalités pédagogiques

FORMATIONS

F1 - Sensibilisation à la violence au sein du couple: Mieux accueillir, repérer et orienter

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Notre structure

Le CIDFF de l'Ain est un acteur de la politique publique d'informations sur les droits des femmes, de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences sexistes.

Le CIDFF de l'Ain est l'une des associations départementales qui constituent la Fédération Nationale du CIDFF. Il est officiellement agréé en s'inscrivant dans le Code de l'action sociale et des familles (Décret du 23/12/2015)

Les missions

Dans le cadre de sa mission, le CIDFF informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise.

La mise en œuvre de ces missions s'articule actuellement autour de quatre pôles.

Pôle Accès au droit

Le service d'accès au droit propose une information juridique confidentielle et gratuite, assurée par des juristes diplômées et expérimentées.

Focus sur les violences

Le CIDFF est fortement investi dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cet investissement se décline par la mise en œuvre d'actions en direction des femmes, des professionnels et du grand public.

Pôle Emploi - formation

Ce service propose un accompagnement global de la personne en lui permettant d'accéder à une autonomie sociale et professionnelle. Il informe et accompagne des femmes dans leurs démarches d'orientation, d'accès à l'emploi, la formation ou la création d'entreprise.

Pôle Parentalité

Le service de médiation familiale: un lieu de parole et d'écoute permettant de renouer le dialogue et d'envisager des solutions concrètes dans le cas de conflits intrafamiliaux et intergénérationnels.

Pôle Éducation citoyenneté

La lutte contre les discriminations et la prévention des violences sexistes passent par un apprentissage chez les jeunes du respect de l'autre et également par un travail sur les représentations. Le CIDFF propose ainsi des interventions pour favoriser le respect et l'égalité entre les filles et les garçons, mobiliser les jeunes vers une orientation professionnelle diversifiée et lutter contre les discriminations sexistes.

Par arrêté en date du 26 septembre 2012, le réseau national des CIDFF est agréé par l'Éducation Nationale au titre des associations éducatives.



Le CIDFF01 ET LA FORMATION

Fort d'une expérience de plus de 40 années le CIDFF de l'AIN se positionne comme un acteur de référence dans le champ de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences sexistes ou sexuelles (intrafamiliales, au travail etc).

A travers ses formations, le CIDFF de l'Ain vous permet de bénéficier:

- ▬ Du réseau des CIDFF dont les formateurs et formatrices disposent d'une véritable expertise de terrain ;
- ▬ De compétences pluridisciplinaires (juristes, psychologues, conseiller·es emploi, chargé·es de mission égalité, travailleur·ses sociaux, référent·es violences etc.).
- ▬ D'une pédagogie interactive alliant des éléments méthodologiques et conceptuels, les apports théoriques et des analyses des pratiques professionnelles ;
- ▬ D'un vaste réseau de partenaires sur les territoires ;

Nos formations s'adressent aux bénévoles et professionnel·les des secteurs privé, public et associatif.

ADAPTATION DES FORMATIONS

▬ FORMATIONS SUR MESURES

Nos formations sont adaptées à la demande, au contexte et aux attentes des stagiaires. Les modules présentés dans le catalogue sont à titre indicatif. Les professionnels du CIDFF sont disponibles pour construire avec vous un parcours individualisé et adapté à vos besoins.

▬ FORMATIONS INTER-STRUCTURES

Certains modules de formation sont proposés à dates fixes et sont ouverts aux professionnels de structures différentes, favorisant ainsi les échanges et le travail partenarial.

▬ INCLUSION ET HANDICAP

Nous mettons tout en œuvre pour que nos formations soient accessibles et adaptables à toutes les situations de handicap. Vous pouvez contacter notre référente handicap: claudina.lobos@cidff01.fr

MODALITÉS

▬ FORMATRICES ET FORMATEURS

Dans la mesure du possible, nos formations sont animées en binômes avec des professionnels diplômés dans leur domaine d'expertise et formés à l'animation et à l'ingénierie pédagogique.

▬ PUBLIC

Les prestations proposées par le CIDFF01 s'adressent à tout public souhaitant acquérir de nouvelles compétences ou renforcer des compétences déjà acquises.

Les publics ciblés dans les différentes propositions le sont à titre indicatif. Les apports et les outils pédagogiques sont adaptés en fonction du public et des objectifs pédagogiques à atteindre.

▬ DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

L'ensemble des formations et ateliers de sensibilisation s'appuie sur une méthode pédagogique participative visant l'implication de tous les stagiaires. Elle est basée sur une alternance de mises en situation, d'apports théoriques et d'échanges entre participants.

Le CIDFF01 peut-être amené à renforcer son équipe pédagogique avec un prestataire extérieur lorsque cela semble pertinent.

▬ MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités d'interventions peuvent être différentes en fonction des thématiques, des objectifs et des publics:

- Interventions interprofessionnelles: formations ouvertes aux professionnels de structures différentes favorisant les échanges. Le lieu de formation est à définir.
- Interventions spécifiques pour une structure et sur mesure : formations organisées directement auprès des équipes de la structure ou entreprise accueillante.
- Des modules spécifiques sur mesure peuvent être construits et animés à partir des besoins d'une structure.

▬ TARIFS DES PRESTATIONS

Le CIDFF01 peut, dans certaines situations, bénéficier des financements publics permettant ainsi de proposer des formations et sensibilisations gratuites pour les professionnels.

Dans le cas contraire, les prestations sont facturées aux organismes bénéficiaires. Le montant de la prestation est évalué en fonction de la thématique, durée et modalités d'intervention. Des devis sont envoyés aux organismes bénéficiaires.

DÉMARCHE QUALITÉ

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, des évaluations systématiques de la satisfaction des stagiaires font l'objet d'une analyse régulière et entraînent la mise en place de mesures correctives lorsque nécessaire. Une procédure de gestion des non-conformités et réclamation est en vigueur au sein de la structure.

FORMATIONS

F 1 - SENSIBILISATION A LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE : MIEUX ACCUEILLIR, REPÉRER ET ORIENTER

Cette sensibilisation permet d'appréhender les spécificités de la violence au sein du couple, ses mécanismes et impacts sur les victimes. Elle donne des outils de compréhension permettant aux professionnel.le.s d'adapter leur posture et leur pratique.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la notion de violence et ses différentes formes
- Comprendre les mécanismes de la violence au sein du couple et leurs conséquences
- Acquérir des connaissances juridiques liées à la protection des victimes (Civil et pénal)
- Adapter son intervention face à une victime
- Faciliter l'inter connaissance des professionnels pour une prise en charge efficace des victimes
- Identifier les lieux ressources

Programme

- L'ampleur des violences au sein du couple en chiffre
- Repérage : les différentes formes de violences et les spécificités
- Les mécanismes : Stratégies de l'agresseur, spirale des violences, emprise
- La prise en compte des enfants co-victimes de violences conjugales
- Les violences conjugales à l'épreuve de la loi
- La protection des victimes au plan pénal : plainte, procédure pénale, TGD, BAR
- Les violences sur le plan civil : ordonnance de protection, autorité parentale, séparation, divorce
- L'hébergement d'urgence et victime de violence conjugale
- Éléments de posture professionnelle

Méthode et outils pédagogiques

Notre démarche pédagogique est concrète et pragmatique, elle s'appuie sur :

- Partage d'expériences et de bonnes pratiques
- Apports théoriques illustrés par des exemples
- Exposés juridiques clairs et synthétiques
- Diaporamas, films-outils
- Remise de supports pédagogiques
- Évaluation de la satisfaction et des connaissances

Modalités

Présentiel, inter structures
20 personnes

Intervenant-e-s

Juristes (CIDFF01)
Psychologue/ ISCG (AVEMA)
Référénte parcours (SIAO 01)

PUBLIC VISÉ



Professionnel-les de l'action sanitaire et social, accès aux droits,

PRÉREQUIS



Aucun

DURÉE



2 jours (14 heures)

DATES



4 et 5 décembre 2023

LIEU



Maison de la Culture et de la Citoyenneté
4 Allée des Brotteaux
01000 Bourg-en-Bresse

TARIF



Gratuit

INCLUSION ET HANDICAP



Nous contacter au 04 74 22 39 64 pour tout besoin d'adaptation au regard d'une problématique de santé.

Référénte handicap : Henriette David

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE

Auprès de la **Référénte administrative Henriette DAVID** (cidff01@cidff01.fr)

Ce programme est susceptible d'évoluer pour répondre au mieux aux attentes des stagiaires qui s'inscriront à la formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Association Loi 1901

Siret : 31538511200026

Organisme de Formation non assujetti à la TVA

Enregistré sous le N° 84 01 02406 01 auprès du Préfet de région Rhône Alpes

1- OBJET

1.1 Les présentes conditions de vente sont conclues entre d'une part, le CIDFF de l'Ain (dénommée ci-après « CIDFF01 »), association régie par la loi 1901, déclarée à la Préfecture de l'Ain et dont le siège social est situé 100 Place Louis BLERIOT – 01000 BOURG EN BRESSE, ci-après dénommé l'organisme de formation représenté par Anne BORNET, Directrice
Et, d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'une prestation de formation.

1.2 Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

1.3 Le CIDFF01 se réserve la possibilité de modifier ces conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

2- INFORMATION PRÉALABLE

Le client ou le participant à la formation recevra avant son inscription définitive et tous règlements des frais de formation, toutes les informations requises et utiles lui permettant notamment de constater l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Par son inscription ou le règlement des frais de formation, il reconnaît avoir reçu lesdites informations.

3- RÉSERVATION & INSCRIPTION

3.1. Dispositions générales

La pré-inscription (ou réservation) à une formation s'effectue par téléphone ou par email jusqu'à réception par le CIDFF01 du formulaire d'inscription dûment complété.

La prise en compte des participants aux formations choisies ne sera définitivement constatée qu'après leur inscription accompagnée du règlement des frais de formation.

Jusqu'à cet instant, le CIDFF01 disposera librement des places retenues. Chaque inscription donnera lieu à la conclusion entre le client, le participant et le CIDFF01 d'une convention de formation, conformément aux dispositions applicables. Un exemplaire original de ladite convention, devra être retournée au CIDFF01, signée par les intéressés et revêtue, le cas échéant, du cachet de l'entreprise.

3.2. Formations inter-entreprises

Elles correspondent aux offres disponibles figurant notamment dans le catalogue du CIDFF01 et sur le site SITE WEB organisées selon le calendrier fixé par le CIDFF01, dans ses locaux ou dans des locaux loués.

Le CIDFF01 pourra reporter ou ajourner une formation, au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue, notamment pour cause d'insuffisance du nombre de participant ou pour toute autre raison pédagogique, ce sans indemnité.

Le client dispose également de la faculté de remplacer un participant empêché, ce sans indemnité, au plus tard jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date prévue, sous réserve que le remplaçant dispose du même profil et des mêmes besoins de formation.

3.3. Formations intra-entreprises

Elles correspondent aux formations développées sur mesure par le CIDFF01 selon les besoins exprimés par le client, réalisées dans les locaux mis à disposition par le client ou dans les locaux loués par le CIDFF01.

Le calendrier convenu avec le client ne pourra faire l'objet d'un report ou d'un ajournement sans accord préalable du CIDFF01. Toute offre de formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale de la part du CIDFF01, précisant le programme de la formation, ainsi que l'ensemble de ses conditions, notamment financières. Pour toute action de formation spécifique, la proposition commerciale sera retournée au CIDFF01, avant le début de la formation, signée et complétée de la mention « bon pour accord ».

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

4 - PARTICIPATION AUX FORMATIONS

La participation aux formations est conditionnée à la validité de l'inscription et au règlement des frais de formation, le cas échéant. Le client recevra la convocation correspondante, et la transmettra, le cas échéant, au participant définitivement inscrit. Le CIDFF01 fournit l'ensemble des supports pédagogiques nécessaire à la bonne réalisation de l'action de formation.

Chaque participant devra émarger tout document destiné à démontrer sa présence. Le CIDFF01 remettra en fin de session, le cas échéant avec la facture des frais de formation, une attestation de participation, nonobstant la remise de tout autre document, diplôme ou certificat sanctionnant la participation à toute action de formation. Toute formation débutée est due en son intégralité.

5- FRAIS DE FORMATION

5.1. Dispositions générales

Les frais de formation ne comprennent pas le coût des repas. Ne sont également pas compris, les frais de déplacement et d'hébergement des participants.

Le règlement des frais de formation s'effectue, sauf stipulations ou mentions contraires, comptant et sans escompte, par chèque ou virement, à réception de la facture. À défaut le CIDFF01 pourra suspendre toute prestation en cours, sans préjudice de toute autre action.

Tout impayé à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités égales à cinq (5) fois le taux d'intérêt légal, ce jusqu'à complet paiement, nonobstant toute autre voie de recouvrement contentieux aux frais du client et sans préjudice d'autres dommages et intérêts qui pourraient être dus.

Le client devra, le cas échéant, effectuer la demande de prise en charge par l'OPCO avant le début de la formation. En cas de refus de prise en charge totale ou partielle par l'OPCO, ou de non-obtention de l'accord de prise en charge par l'OPCO au premier jour de la formation, les frais de formation seront directement facturés au client, lequel s'engage définitivement et sans réserve à leur règlement.

En cas de report ou d'annulation tardive (moins de huit jours) par le client d'une session de formation ou de sa participation à cette dernière, il sera dû au CIDFF01, une indemnité compensatrice calculée comme suit :

- 30% du montant de la formation en cas de report ou d'annulation notifiée entre 1 et 2 semaines avant la date prévue.
- 80% du montant de la formation en cas de report ou d'annulation notifiée moins de 8 jours ouvrés avant la date prévue.
- 100% du montant de la formation en cas de report ou d'annulation notifiée moins de 48 heures avant la date prévue.

5.2. Formations interentreprises

Le règlement de la formation sera effectué à l'inscription comptant et sans escompte. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'inscription ou de règlement portée sur les factures émises par le CIDFF01 donnera lieu à des pénalités de retard égales à cinq fois le taux d'intérêt légal applicable.

5.3. Formations intra-entreprises

Le client versera au CIDFF01 lors de la commande un acompte d'au moins 30% du coût total de la formation, sauf convention contraire.

6 – RESPONSABILITÉ

Le CIDFF01 n'est tenue qu'à une obligation générale de moyen, aucune obligation de résultat ne lui étant expressément reconnue, notamment quant à la présence des participants aux sessions de formation, ou encore à la réussite de ces derniers en vue de l'obtention d'un diplôme ou certificat.

Le CIDFF01 n'est pas responsable du contenu pédagogique employé par les intervenants pas plus que de toute défaillance technique du matériel utilisé.

La responsabilité du CIDFF01 est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et plafonnée en tout état de cause à 50% du montant du prix effectivement réglé par le client. Elle ne pourra en tout état de cause être recherchée au titre de dommages indirects (tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation).

Le CIDFF01 ne pourra être tenue responsable en cas d'une quelconque inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou fortuit, au sens qui en est donné par la jurisprudence des juridictions françaises.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

7 – CONFIDENTIALITÉ - DONNÉES PERSONNELLES – PROPRIÉTÉ

7.1. Confidentialité

Le CIDFF01 et le client s'engagent à garder confidentiels les informations et documents les concernant de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à sa conclusion, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le CIDFF01 au client.

Le client accepte d'être cité par le CIDFF01 comme client dans ses listes de références et propositions commerciales, ainsi que dans sa communication interne et toute autre qui l'exigerait. Le CIDFF01 s'engage à ne communiquer aucune des informations transmises par le client, y compris relatives aux participants.

7.2. Données personnelles

Le client ayant transmis des données à caractère personnel de ses salariés inscrits auprès du CIDFF01 en tant que participant aux formations proposées par celle-ci, s'engage à informer chacun d'eux de la transmission et du traitement de ces données par le CIDFF01 en vue du suivi administratif de chaque formation le concernant.

Le client est informé qu'il dispose ainsi que ses salariés inscrits comme participants aux formations proposées par le CIDFF01 d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Ce droit peut être exercé par courrier (CIDFF 01 – 100 Place Louis Blériot- 01000 Bourg en Bresse) ou par e-mail (karine.favier@cidff01.fr). Cette demande sera traitée dans un délai maximum d'un mois.

7.3. Propriété intellectuelle

Le CIDFF01 et leurs auteurs respectifs sont les titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés aux formations qu'il propose. À ce titre, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (écrit, oral, radiotélévisé...) employé pour les formations que propose le CIDFF01, en demeure la propriété exclusive, le client s'interdisant et se portant fort du respect de cet engagement par ses salariés, tout enregistrement, utilisation, reproduction, modification, cession, publication, diffusion, représentation et exploitation, en tout ou partie, sans autorisation écrite préalable du CIDFF01. À défaut le client sera susceptible de poursuites tant civiles que pénales.

8 - DIFFÉRENDS

En cas de différends entre le Client et le CIDFF01, ceux-ci tenteront de parvenir à une solution amiable, à défaut de quoi, les litiges seront portés devant le Tribunal de Bourg en Bresse.

LE FAIT DE PASSER COMMANDE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MODALITES D'ACCES ET CONTACTS

CIDFF DE L'AIN

100 Place Louis BLERIOT

01000 Bourg en Bresse

☎ 04 74 22 39 64

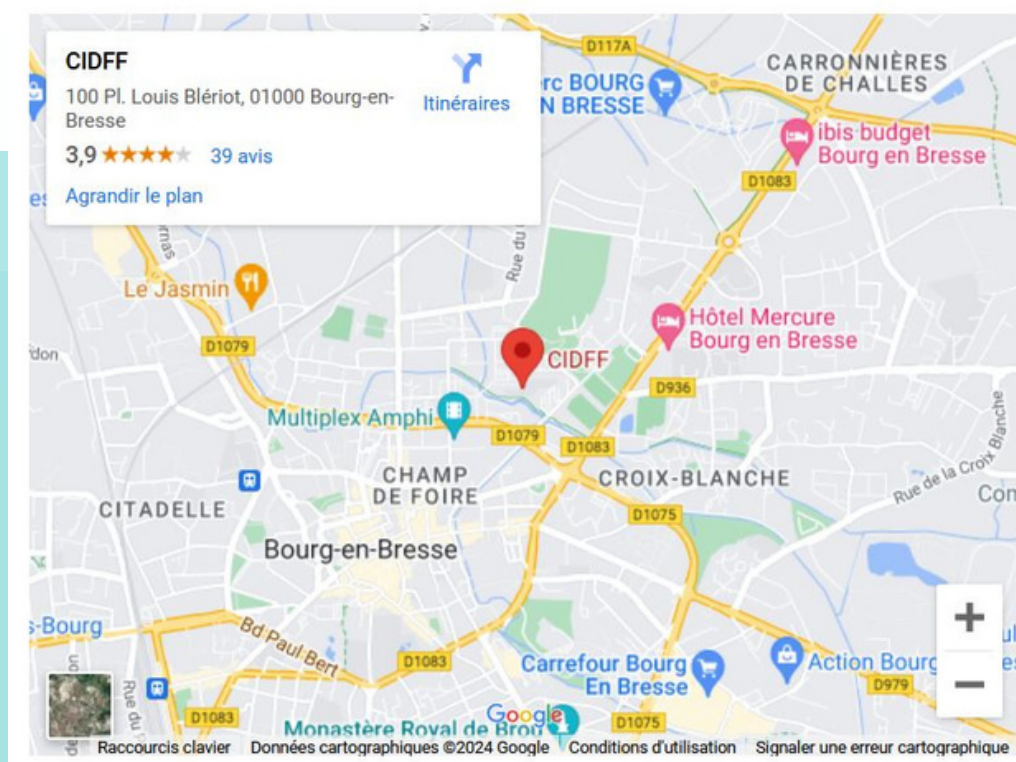
✉ cidff01@cidff01.fr

☰ Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi: 8h-12h / 13h-17h

Vendredi: 9h-12h

Interphone CIDFF 1er étage



♿ Site accessible aux personnes à mobilité réduite

☰ Modalités d'accès

Accès bus Gare

Ligne 5B direction Saint Denis Collège - Carré Amiot - 8 minutes à pieds

Ligne 1 direction Oyards - Arrêt Schuman - 3 minutes à pieds

Ligne 2 direction Norelan - Arrêt Joliot Curie - 5 minutes à pieds

En voiture

Parking gratuit place Louis Blériot

Parking gratuit Champs de foire - 5 minutes à pieds